



COMMUNE DE SUNDHOUSE

PROCÈS-VERBAL INTÉGRAL

Séance du 25 mars 2022

sous la présidence de M. Mathieu KLOTZ, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : tous les membres, sauf M. Christophe GERBER, excusé.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 17 mars 2022 par invitation par courrier postal ; à cette invitation était joint l'ordre du jour.

Après les salutations d'usage, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

1. FINANCES – Budget Annexe Lotissement Rohrfeld 6^e tranche – Compte de gestion et Budget Primitif 2022
2. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – Augmentation du taux horaire d'un agent

ADOpte À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 février 2022
3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES
Dossiers d'urbanisme DIA
4. FINANCES
 - Budget communal :
 - Compte Administratif 2021
 - Compte de gestion 2021
 - Affectation du résultat 2021
 - Budget primitif 2022
 - Vote des taux des taxes
 - Budget annexe du lotissement :
 - Compte administratif 2021
5. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
 - A. Création d'un poste d'adjoint technique principale de 2^{ème} classe
 - B. Création d'un poste d'adjoint technique territorial
6. INTERVENTION DES ADJOINTS
7. DIVERS

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Christophe HAUERT est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal

Le Procès-verbal de la séance du 22 février 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties

- *Présentation des déclarations d'urbanisme et DIA par M. Michaël BERGER*

4. FINANCES

A. BUDGET COMMUNAL

1. *Compte Administratif 2021*

Les résultats de l'exercice 2021 et de clôture sont les suivants :

FUNCTIONNEMENT DEPENSES

	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2021</i>	<i>Réalisé 2021</i>
011	Charges à caractère général	315 900.00	260 692.76
012	Charges de personnel et frais assimilés	457 500.00	426 295.54
014	Atténuations de produits	50 000.00	49 994.00
65	Autres charges de gestion courante	95 100.62	93 427.17
66	Charges financières	36 000.00	34 632.51
67	Charges exceptionnelles	4 500.00	4 485.74
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1 500.00	118.89
022	Dépenses imprévues	7 500.00	
	Total dépenses réelles	968 000.62	869 646.61
023	Virement à la section d'investissement	753 830.38	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	Totaux	1 721 831.00	869 646.61

FUNCTIONNEMENT RECETTES

	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2021</i>	<i>Réalisé 2021</i>
013	Atténuations de charges	5 150.23	15 432.62
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	54 800.00	59 088.76
73	Impôts et taxes	734 100.00	774 496.82
74	Dotations, subventions et participations	287 800.00	317 486.01
75	Autres produits de gestion courante	444 112.44	113 902.71
76	Produits financiers		96.19
77	Produits exceptionnels	2 844.87	16 702.36
002	Excédent de fonctionnement reporté	193 023.46	
	Totaux	1 423 000.00	1 297 205.47

Résultat de l'exercice	427 558.86
Résultat de clôture	620 582.32

INVESTISSEMENT DEPENSES

	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2021</i>	<i>Réalisé 2021</i>
001		224 159.14	
16	Emprunts et dettes assimilés	134 158.83	133 013.09
20	Immobilisations incorporelles	35 572.00	15 410.86
21	Immobilisations corporelles	330 629.99	224 011.29
23	Immobilisations en cours	1 018 973.03	214 003.07
020	Dépenses imprévues	28 000.00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	Totaux	1 771 492.99	586 438.31

INVESTISSEMENT RECETTES

	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2021</i>	<i>Réalisé 2021</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	608 752.62	663 539.05
13	Subventions d'investissement	240 409.99	156 725.00
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours		19 104.91
26	Participations et créances		
27	Autres immobilisations financières	43 500.00	43 500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	753 830.38	
24	Produits des cessions d'immobilisation	125 000.00	
	Totaux	1 771 492.99	882 868.96

Résultat de l'exercice	296 430.65
Résultat de clôture	72 271.51

Entendu les explications et commentaires de M. le Maire et de la Secrétaire ;
Vu les documents produits ;

Sous la Présidence du 1^{er} Adjoint, M. Fabien ANSTETT et en l'absence de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif 2021 tel que présenté.

ADOpte PAR 16 VOIX POUR

4. **FINANCES**

A. **BUDGET COMMUNAL**

2. *Compte de Gestion 2021*

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Les soldes du Compte de Gestion étant concordants avec le Compte Administratif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. FINANCES

A. BUDGET COMMUNAL

3. Affectation du résultat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'affectation du résultat 2021.

Affectation résultat de fonctionnement 2021 :	620 582.32
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	420 582.32
Report en fonctionnement	200 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le résultat de clôture de la section de fonctionnement (+ 620 582,32 €) ;

Vu le résultat de clôture de la section d'investissement (+ 72 271,51 €) ;

Vu le besoin de financement de la section d'investissement (420 582,32 €) ;

DECIDE d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2021 :

- Part à verser à l'investissement (art. R 1068) du budget 2022 : 420 582,32 € ;
- Part à reporter en fonctionnement (art. R 002) 2022 : 200 000,00 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. FINANCES

A. BUDGET COMMUNAL

4. Budget Primitif 2022

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à la gestion courante et récurrente des services communaux.

La section de fonctionnement s'équilibre pour 2022 à **1 762 600 €** (en hausse de 2,4 % par rapport au budget primitif 2021).

Cette hausse significative s'explique par le transfert du résultat excédentaire du Budget Annexe Lotissement Rohrfeld 6^e tranche sur la section de fonctionnement.

a) LES DEPENSES :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges à caractère général : l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires et indemnités, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

- Les dépenses réelles (dépenses desquelles le virement à la section investissement est déduit) sont chiffrées à 1 082 600,- €, en hausse de 11,8 % par rapport à 2021. Cette hausse s'explique par l'augmentation des charges dues à l'inflation et la hausse des tarifs mais également par le recrutement de deux agents au service technique en préparation de deux départs en retraite. La Commune supporte également 1/5 de la cotisation annuelle versée au SDIS, jusque-là payée par la CCRM. Enfin les festivités du jumelage impactent les charges de cette année.
- + Les charges à caractère général (chapitre 011) sont chiffrées à 375 358 € (+ 18,8 % par rapport à 2021). Elles représentent un cinquième des dépenses soit 21 %. Dans ce chapitre l'augmentation est liée à la hausse des prix du carburant et de l'énergie, l'augmentation de la ligne d'entretien de la voirie et enfin les dépenses liées aux festivités du jumelage.
- + Les charges de personnel (chapitre 012), pour 484 700 €, sont en hausse de 5,9 %. La hausse provient du recrutement de deux agents supplémentaires au service technique en prévision des départs à la retraite, cette hausse ne sera que temporaire et concernera uniquement l'exercice 2022. Elles représentent cette année 27,5 % des dépenses de fonctionnement.
- + Les dépenses du chapitre 014 concernent la péréquation et sont constantes depuis plusieurs années. La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales. Elles s'élèvent à 51 512€ par an pour notre Commune.
- + Les charges de gestion courante (chapitre 65) pour 109 930,- € augmentent de 15,6 % par rapport à l'exercice 2021. Cela concerne principalement l'ajout de la cotisation due au SDIS et les subventions.
- + Les charges financières (chapitre 66) (remboursement des intérêts des emprunts) s'élèvent à 36 000 €.
- + Les charges exceptionnelles sont chiffrées à 4 600 €.
- + Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (autofinancement prévisionnel des investissements) est prévu à hauteur de 680 000 €. Il représente 38,6 % des dépenses de fonctionnement.
- + Les dépenses imprévues s'élèvent à 20 000 €.

b) LES RECETTES :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2022 comportent :

- + Les produits des services (chapitre 70) estimés à 50 953,74 € sont en baisse de 7 %, en effet les services demandés ont diminué ces deux dernières années à cause de la pandémie.
- + Les impôts et taxes (chapitre 73) sont estimés à 764 600 € et en hausse de 4,2 %.
- + Les dotations et participations (chapitre 74 - dotations et compensations de l'Etat) représentent 291 000 €, elles augmentent de 1 %.

- ✚ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à 440 946,26 € (loyers des bâtiments et terres agricoles). Le montant de 316 796,26 € provient de l'excédent du budget annexe du lotissement Rohrfeld reversé à la Commune et ne concernera que l'exercice 2022.
- ✚ Le chapitre 77 comporte une hausse en raison de la participation de l'état aux opérations de recensement.
- ✚ L'excédent 2021 reporté est de 200 000 € (+ 3,6 %).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement réelles constitue l'autofinancement (680 000 €), c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

a) Les opérations d'investissement (en € TTC) :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les crédits de la section d'investissement **s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de 1 711 000 €.**

Les opérations d'investissement (en € TTC) :

101- Atribus	28 145,20
102 - Voirie bouclage rue des vergers	129 600,00
105 – Parking de la salle polyvalente	780 000,00
106 – Rue du collège	99 500,00
107 – Presbytère	25 000,00
108 – Aire de jeux	150 000,00
110 - Chemins piétons	33 000,00
19 - Mairie	23 300,00
20 - Ecole primaire	8 884,00
23 - Matériel service technique	35 000,00
33 - Salle polyvalente	57 969,07
48 - Atelier municipal	10 000,00
59 - Ecole Maternelle	15 000,00
65 - Modification POS	35 072,00
700 – Eglise	12 000,00
87 - Voirie	63 000,00
93 - Cadre de Vie	15 500,00
Total dépenses opérations d'invest.	1 520 970,27

b) Autres dépenses d'investissement :

D 1641 (remboursement du capital des emprunts) : 130 000,00 €

D 020 : dépenses d'investissement imprévues pour 60 029,73 €

c) Les principales recettes :

R 001	Excédent d'investissement reporté	72 271,51 €
R 1068	Excédent de fonctionnement 2021 capitalisé	420 582,32 €
R 10221	Taxe d'aménagement	4 406,18 €
R 10222	Fonds de compensation TVA	140 000,00 €
R 1311, 1318.	Subventions et participations (Département, CCRM, Région Etat)	386 729,99 €
R 024	Produit des cessions d'immobilisations	7 000,00 €
R 021	Autofinancement prévisionnel	680 000,00 €

Vu les articles L1612, L2312 et L2322 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la présentation détaillée du budget proposé par M. le Maire après la réunion de la Commission des Finances en date du 8 mars dernier ;

Vu le débat sur les modalités d'adoption du budget ;

Vu les résultats du compte administratif et l'affectation du résultat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	tel que proposé par M. le Maire, le Budget Primitif 2022 ;	
	Dépenses de Fonctionnement = Recettes de Fonctionnement =	1 762 600 €
	Dépenses d'Investissement = Recettes d'Investissement =	1 711 000 €
	TOTAL	3 473 600 €

DECIDE de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opération en section d'investissement ;

RECONDUIT le régime indemnitaire ainsi que les avantages collectivement acquis, c'est-à-dire la gratification de fin d'année tel que cela est prévu par la délibération du 14.12.2021 et conformément aux crédits inscrits au chapitre 012 "charges de personnel" ;

ADOpte A L'UNANIMITE

4. FINANCES

B. Budget Annexe Lotissement Rohrfeld

1. Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sous la présidence de M. Fabien ANSTETT, 1^{er} Adjoint, en l'absence de M. le Maire qui s'est retiré pour le vote,

Entendu l'exposé de M. le Maire au sujet des réalisations 2021 en matière de dépenses et de recettes,

Entendu en ses compléments la Secrétaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif 2021 du budget annexe du lotissement Rohrfeld 6^e tranche comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Dépenses	591 050,86	267 588,52	267 588,52	177 294,26
Recettes	591 050,86	215 178,08	267 588,52	267 588,52
Résultat de l'exercice		52 410,44		90 294,26
Résultat reporté		369 206,70		90 294,26
Résultat de clôture		+ 316 796,26		0

ADOpte PAR 17 VOIX POUR

4. FINANCES

B. Budget Annexe Lotissement Rohrfeld

2. Compte de Gestion 2021

Les soldes du Compte de Gestion étant concordants avec le Compte Administratif,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. FINANCES

B. Budget Annexe Lotissement Rohrfeld

3. Budget Primitif 2022

Vu les informations données par M. le Maire et les précisions apportées par la Secrétaire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE comme suit le Budget Primitif 2022 :

Dépenses de Fonctionnement = Recettes de Fonctionnement = 316 796,26 €

Dépenses d 'Investissement = Recettes d 'Investissement = 0 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. FINANCES

C. Vote des taux de la fiscalité

Par délibération en date du 06.04.2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 24,82 %

TFPNB : 48,49 %

CFE : 15,84 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE comme suit les taux de fiscalité directe pour 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,49 %
- Cotisation Foncière des entreprises : 15,84 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

A. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la création de ce poste au service technique de la Commune. En effet, pour donner suite à la publication de vacances d'emploi du poste d'agent technique polyvalent en charge des espaces verts, la commune a reçu plusieurs candidats en entretien individuel. Le poste à pourvoir est celui aujourd'hui occupé par M. Serge SCHNOELLER qui a demandé ses droits à la retraite pour carrière longue, au 1^{er} janvier 2023.

L'agent retenu au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est M. Michel FLOHR de Sundhouse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2022, pour les fonctions d'ouvrier technique polyvalent, en charge des espaces verts.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53. Dans ce cas, La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 416, indice majoré : 370.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

B. Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la création de ce poste au service technique de la Commune. En effet, pour donner suite à la publication de vacances d'emploi du poste d'agent technique polyvalent en charge des bâtiments, la commune a reçu plusieurs candidats en entretien individuel.

Le poste à pourvoir est celui aujourd'hui occupé par M. Gilles COQUARD qui a demandé ses droits à la retraite pour carrière longue, au 1^{er} octobre 2022.

L'agent retenu au grade d'adjoint technique territorial est M. Raphaël KENNEL de Sundhouse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} mai 2022, pour les fonctions d'ouvrier technique polyvalent, en charge des bâtiments.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53. Dans ce cas, La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 371, indice majoré : 343.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

ADOpte A 16 VOIX POUR ET 1 CONTRE

5. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

C. Augmentation du taux horaire de travail d'un agent

Objet : Modification de la durée hebdomadaire de service

Le Conseil Municipal de la Commune de la Commune de Sundhouse,

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- VU** le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal créant le poste d'Adjoint technique territorial avec un coefficient d'emploi de 12 / 35èmes.

Si la modification de la durée hebdomadaire de service concerne un emploi à temps plein ou est supérieure à 10 % du nombre d'heures de service ou engendre la perte de l'affiliation C.N.R.A.C.L., précisez les 2 éléments suivants :

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 29.03.2022. ;

Considérant que Mme Nadine VOEGELI accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE SUPPRIMER** le poste d'adjoint technique territorial avec un coefficient d'emploi de 9 / 35èmes ;
- **DE CREER** le poste d'adjoint technique territorial avec un coefficient d'emploi de 12 / 35èmes ;
- **DE PUBLIER** la vacance de poste auprès du Centre de Gestion ;

ADOpte A L'UNANIMITE

6. INTERVENTIONS DES ADOINTS

Fabien ANSTETT :

- ✚ **Ecole élémentaire** : conseil d'école : les enseignants sont satisfaits des services de la commune et des agents techniques. Concernant les besoins en matériel, une demande a été faite pour l'acquisition d'une armoire à pharmacie, apposer des stores dans une salle de classe et enfin acheter des fauteuils et faire un coin lecture.
Un courrier a été adressé à l'inspection académique concernant les difficultés de remplacement des enseignants.
- ✚ **Ecole maternelle** : conseil d'école le jeudi 10 mars. Prévisions des effectifs pour la rentrée 2022 : Projet d'acquisition d'une structure de jeux pour la cour de l'école, il faudrait changer le sable du bac à sable et ajouter un store en classe de moyenne section.
- ✚ **Collège** : conseil d'administration mardi dernier, pour la prochaine rentrée : accueil de 462 élèves (1 classe de moins par rapport à l'année dernière), l'inspection préconise une fermeture mais cela ne devrait pas aboutir au vu du nombre d'inscriptions en 6^e.
Le Comptable public a félicité la gestion financière de la structure (résultat excédentaire).
- ✚ **Jumelage** : en cours de réflexion. Un appel a été passé au Maire de la Commune de Beynac. Invitation à venir à la réunion publique du 5 avril.
- ✚ **Commission communication** : les convocations ont été envoyées pour le mardi 29 mars à 18h30.
- ✚ **CME** : date à fixer avec la commission des affaires scolaires pour réunir les enfants et évoquer le projet d'aménagement de l'aire de jeux : proposition pour le mardi 5 avril à 16h30.

Christelle ADOLPH :

- ✚ **Soirée fleurissement** : remise des prix et festivités le vendredi 22 avril à 19h au foyer.
- ✚ **Visite de l'île de Rhinau** : pour les membres du conseil municipal le rendez-vous est donné le samedi 30 avril à 8h45 devant la mairie.
Le prochain évènement des 30 ans de la réserve aura lieu le 22 mai sur le site dans le cadre d'une journée festive.
- ✚ **Itinéraire cyclable** : projet d'aménagement d'itinéraire cyclable sur l'ancienne digue forêt du Rhin dans la continuité de celle de Schœnau.

Michaël BERGER :

- ✚ **Salle polyvalente** : la livraison du nouveau système de sonorisation pourrait arriver avant Pâques. Il y a quelques lattes à changer pour le parquet.
- ✚ **DL Systèmes** : commande d'alarmes anti-intrusion pour l'école maternelle
- ✚ **Places de parking devant la boulangerie Helfter** : on pourrait ajouter 7 places de parking. Le projet est à l'étude.

Raphaël HAEGELI :

- ✚ **Entretien voirie** : il nous manque un devis pour la rue de Richtolsheim. Les derniers éléments ont été éclaircis ce matin. La rue principale a été faite ainsi qu'au giratoire devant la propriété de M. et Mme Schmutz.
- ✚ **Abribus** : il reste les finitions à faire : l'éclairage, les poubelles ainsi que les horaires pour la ligne. Nous allons également terminer la clôture devant chez M. Rimbault.
- ✚ **Rue des vergers** : on a fait le tour avec l'entreprise la semaine dernière, on a identifié des éléments techniques qui n'étaient pas convenables, écoulement, fonctionnement des tiges de commande de bouches à clés ainsi que des rustines. La qualité du travail n'est pas satisfaisante par rapport à d'autres réalisations. Il y a des écarts de facturations par rapport aux linéaires et aux surfaces.
- ✚ **Chemins piétons** : ils sont terminés depuis quelques semaines. Les barrières ont été posées par l'entreprise.

Jean-Paul RIMBAULT :

- ✚ **Ochterputz - Samedi 9 avril** : vous pouvez vous inscrire jusqu'au 31 mars en mairie.
- ✚ **OMJSAL** : réunion de l'office lors de la semaine 16.
- ✚ **21 juin** : fête de la musique.

7. DIVERS

- ✚ **ELECTIONS** : Inscription tableau de présence bureau de vote des élections présidentielles.
- ✚ **MARCHE PUBLIC** : Plan pour la réfection du parking de la salle polyvalente.
- ✚ **PLU** : réunion à la CCRM ce matin, avec M. De Bonn et l'ATIP et Wittisheim Hilsenheim et MARCKOLSHEIM, sur la problématique de l'extension de la zone d'activités. Pour pouvoir réaliser l'extension vers le Sud, il était nécessaire que MARCKOLSHEIM réduise la sienne (9 Ha). C'est en cours de réflexion, la personne présente représentant l'état n'a pas encore rendu d'avis car elle veut une réflexion conjointe des trois communes.
- ✚ **BALAYAGE DES RUES** : les retours sont positifs.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 20h50.

Fait à SUNDHOUSE, le

Le Secrétaire,
Christophe HAUERT



Le Maire,
Mathieu KLOTZ



SIGNATURES

Compte rendu du 25 mars 2022

KLOTZ Mathieu

ADOLPH Christelle

ANSTETT Fabien

SCHWOERER Isabelle

BERGER Michaël

LEONHART Marie-Laure

RIMBAULT Jean-Paul

MEYER Emilie

HAEGELI Raphaël

LOUIS Laetitia

HAUERT Christophe

MOÏOLI Nathalie

RIEG Jean-Pierre

SONNTAG Agathe

SCHMITT José

SCHENCK Nicole

GERBER Christophe
Absent excusé

HARTWEG Morgane

GERARD Jean-Christophe